



## PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Services du Cabinet  
Service interministériel de défense et  
protection civiles

Gap, le 12 décembre 2018

Affaire suivie par : Rémi Alberti  
Téléphone : 04.92.40.48.00  
Courriel : [remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr)

### **Relevé de conclusions** **Audioconférence Glissement de terrain Haut-Guil** **12 décembre 2018**

#### **Suivi du glissement :**

RTM, CD 05, CCGQ : Seul constat possible en l'absence de moyen de surveillance : le Guil a atteint son niveau d'étiage.

La réalisation de la connexion électrique décidée la semaine dernière par la CCGQ est en cours. L'UNISTRA réinstallera le radar interférométrique entre le 14 et le 18 janvier. Le câble d'alimentation utilisé ne sera pas intégralement celui du CD 05.

La CCGQ informera les participants à l'audioconférence par courrier électronique de la date de remise en service prévue des caméras de surveillance.

Météo : Faible perturbation jusqu'à vendredi matin, temps froid, nouvelle faible perturbation dimanche. Quantités de neige attendues faibles (2 à 5cm).

#### **Circulation et Point d'avancement sur les travaux**

- Achèvement de la réalisation des ancrages de protection des talus vendredi soir, avec une semaine d'avance, permettant ainsi de réduire fortement la période de fermetures prévues de la route provisoire. Poursuite des travaux la semaine prochaine, mais sans fermeture de route.

Dispositif de VH hivernale prêt.

- Inquiétude exprimée à propos du faible temps de passage du second jeu de feux programmés pour éviter de retrouver des véhicules qui n'auraient pas eu le temps de franchir la route en cas de forte neige : Ces feux ont vocation à n'être installés que lors de courtes et exceptionnelles périodes.

- La CCGQ indique que deux garages du Queyras sont intéressés pour venir aider ou retirer les véhicules en difficulté lors des périodes de neige. Leurs numéros de téléphones pourront utilement être communiqués aux automobilistes. Une consultation préalable du CNPA pourrait permettre de s'assurer que cet organisme professionnel n'élève pas d'objection devant cette démarche.